Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR22.27PR

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 1'200'000.- pour la mise en œuvre d'une stratégie de végétalisation visant à augmenter la résilience du milieu bâti yverdonnois,

le rapport sur le postulat du 4 septembre 2008 de Monsieur le Conseiller communal Vassilis Venizelos « Parcs et espaces verts yverdonnois»,

le rapport sur le postulat du 7 juin 2012 de Monsieur le Conseiller communal Christian Giroud « Offrons de l'ombre aux Yverdonnois »,

le rapport sur le postulat du 3 mars 2016 de Monsieur le Conseiller communal Pierre Dessemontet « Pour une étude sur l'impact du réchauffement climatique sur la ville », et

le rapport sur le postulat du 7 février 2019 de Madame la Conseillère communale Léa Romanens « Végétaliser la ville pour protéger la population des effets du réchauffement climatique ».

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 31 octobre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Gloria CAPT, Susanne BERGIUS, Maude EHRBAR, Muriel WAEGER, Sally GASPARINI-KONAN, Sébastien NOBS, Ruben RAMCHURN et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame et Messieurs : Brenda TUOSTO, Municipale, Sandro ROSSELET, chef de service, Antoine SAUSER, adjoint au chef de service et Lionel Guichard, Responsable des Espaces verts. M. Nicolas NANÇOZ, chef de projet, était excusé ce soir.

Nous remercions ces personnes pour leur présentation, ainsi que pour les réponses apportées aux nombreuses questions posées par les commissaires.

Les analyses présentées par le préavis sont en phase avec les Accords de Paris que la Suisse a signés en 2015, l'objectif étant de limiter dans la mesure de nos moyens, les effets du dérèglement climatique.

Un état de situation illustré et factuel est dressé et différentes pistes sont décrites en tant que plan d'action.

La commission s'est vue présenter de fascinantes images thermiques prises par satellites, qui ont servi à l'étude. Les spécialistes avertissent toutefois que ces images, bien que très précises, doivent être interprétées avec précaution. Par exemple, une photo prise juste

après qu'un champ ait été fauché ou arrosé, ou alors s'il souffle du vent à ce moment-là, peuvent donner lieu à des interprétations fausses si on ne tient pas compte de tous les facteurs. C'est la raison pour laquelle ces images ne doivent pas être diffusées sans un accompagnement circonstancié.

Il s'agit ici d'une étape majeure pour le service, lui permettant de fixer sa stratégie et de disposer d'une boussole objective.

2022 sera ainsi un jalon au même titre que l'ont été :

- Les années 1990 d'austérité (mesures d'économies cantonales Orchidée) durant lesquelles, malgré tout, des investissements ont été faits en matière d'aménagements du territoire.
- 1999 : Lancement de l'Agenda 21. Début des grands giratoires fleuris et de l'aménagement du parc des Rives.
- Années 2010 : Forêts durables et biotopes, choix des essences d'arbres durables, ISO 14001 certification.

Neuf à dix mille arbres hors forêts sont actuellement entretenus par les services de la Ville, ce qui représente un doublement de leur nombre sur ces 5 dernières années.

Le facteur de Canopée est la mesure de la capacité de résilience face au réchauffement climatique, permettant de cerner les îlots de chaleur, de fraîcheur ainsi que leur connectivité.

Les canaux et parcs publics dont dispose notre Cité sont intéressants pour permettre de diffuser l'effet rafraichissant.

Par le passé, il y avait la mode des mono-essences (exemple des platanes sur l'av de Grandson), maintenant on privilégie plutôt la diversification des essences dans le but de prévenir les maladies et les contaminations.

Chaque arbre planté par la Ville est géo-référencé, ce qui n'est pas encore systématiquement fait pour ceux qui se situent sur le domaine privé. De plus, un inventaire des arbres remarquables accompagné d'une réglementation, est en cours d'élaboration. Cette réglementation sera soumise le moment venu, à notre Conseil, pour adoption.

Ce dernier point a fait l'objet d'intenses discussions en séance. En effet :

- On constate qu'il n'existe toujours pas un réel registre des compensations (lorsqu'un privé obtient l'autorisation d'abattage d'un grand arbre sur son terrain, il doit en replanter un autre, même ailleurs s'il le souhaite; mais cette obligation n'est ni suffisamment respectée ni, surtout, suivie dans le temps)
- On estime aussi que parmi la population, des privés, des associations ou des entreprises, participeraient volontiers et à leurs frais, à un effort de plantage d'arbres sur leurs terrains. Il resterait, pour nos services, à coordonner activement ces efforts privés. (cf vœu 2)
- La coordination avec la police des constructions ne semble pas optimale. Des arbres remarquables sont parfois abattus par ignorance ou par mépris des règles. Sur ce point précis, la commission a reçu des assurances de la délégation municipale, que de nets progrès sont en cours (cf vœu 1).

Il n'est pas clair pour la majorité des commissaires, de comprendre si le préavis que nous traitons est une demande de crédit-cadre ou un budget de dépenses précises. La délégation municipale répond comme suit à cette interrogation : Il s'agit d'un choix d'axes avec des montants prévus pour planter des arbres ou d'autres mesures à prendre. Un budget sert aux affaires courantes. Ici on doit accompagner les autres services s'ils font des travaux auxquels on peut se raccrocher. Ne pas confondre « stratégie » et « tournée des allées ». C'est un crédit cadre, Une enveloppe pour augmenter l'arborisation. Le diagnostic permet d'avoir de suite certaines idées précises mais d'autres seront nécessaires et feront l'objet de préavis spécifiques. Il faut savoir que ce qui coûte pour planter un arbre, c'est surtout le travail périphérique (Génie civil) pas l'arbre lui-même.

Des membres de la commission ont insisté pour obtenir des informations supplémentaires sur la position géographique des plantations d'arbres prévues et financées par ce préavis. Les réponses obtenues ne permettent toutefois pas de situer les plantations projetées à l'exception de celles dont les travaux avaient déjà commencé avant le passage en commission.

À la question de savoir de quelle manière le service fera la pesée des avantages entre, d'une part, planter beaucoup d'arbres nécessitant moins de travaux et donc moins coûteux ou, d'autre part, opter pour moins d'arbres plus coûteux mais apportant une plus-value climatique supérieure, la réponse est la suivante : Une pesée des intérêts se fait en fonction du gain qu'apporterait une végétalisation dans une certaine zone. Ce préavis présente justement une méthodologie de travail en la matière.

En zone industrielle, à priori moins prioritaire, par exemple, on ne peut pas d'emblée décréter qu'il ne servirait à rien de créer de la fraîcheur. Cela pourrait, en l'occurrence, réduire le besoin de climatisation dans les bureaux.

Avant de nous être présentée ici, la stratégie de végétalisation a été discutée avec l'ensemble des services communaux afin que chacun y adhère.

La communication à la population sera améliorée afin d'éviter que des situations comme celle du parking du Château ne se multiplient : À cet endroit, six nouveaux arbres viennent d'être plantés mais l'information n'a pas suivi à temps. Il s'agit de deux chênes, deux ormes ainsi que de deux arbres fruitiers hautes-tiges.

Conclusions:

La commission est convaincue de la pertinence de la mise en œuvre de la stratégie de végétalisation décrite dans ce préavis et félicite la Municipalité pour l'état de situation très précis qui lui est présenté. Elle souhaite émettre deux vœux :

- Voeu 1: La coordination avec la police des constructions doit être plus étroite afin d'éviter au maximum les abattages d'arbres majeurs par ignorance de ceux qui accordent les autorisations. STE devrait être systématiquement consulté. Un registre d'inventaire des compensations devrait en outre être tenu et suivi de manière formelle.
- Voeu 2 : Il serait bien d'intégrer dans cette stratégie de végétalisation, la population, les sociétés, les associations ou entreprises locales qui souhaiteraient y participer sur leurs terrains et à leurs frais tout en respectant la coordination globale définie.

La commission propose deux amendements :

Amendement de l'article 1:

La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les mesures identifiées dans la stratégie de végétalisation <u>et informe annuellement le Conseil communal</u> <u>de l'état d'utilisation du crédit-cadre accordé</u>.

Amendement de l'article 4:

Le Conseil communal prend <u>partiellement</u> acte du rapport sur le postulat du 4 septembre 2008 de Monsieur le Conseiller communal Vassilis Venizelos «Parcs et espaces verts yverdonnois».

Elle estime en effet que le préavis ne répond, ni à la demande formulée d'établissement d'un inventaire des espaces verts existants, ni à la question de la requalification des espaces verts.

Tenant compte de ces remarques et amendements, c'est donc à la majorité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Bart Wind, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 16 novembre 2022